

ASSEMBLÉE NATIONALE9 avril 2015

RENSEIGNEMENT - (N° 2697)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 281

présenté par

M. Robiliard, Mme Filippetti, M. Pouzol, Mme Carrey-Conte et M. Sebaoun
-----**ARTICLE PREMIER**

À la première phrase de l'alinéa 114, substituer aux mots :

« de sa propre initiative »

les mots :

« d'office ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.